

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION DES ESPACES
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**

Avis sur autorisation d'urbanisme

Date de la séance : 22 novembre 2022

Commune : ARDON

Projet présenté :

Le permis de construire porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol. Le projet porte sur l'implantation de panneaux photovoltaïques d'une puissance totale estimée d'environ 36 Mwc pour une emprise au sol de 200 000 m² sur une parcelle de 484 119 m². Les 12 locaux techniques seront d'une surface totale de plancher de 182,80 m². Les tables seront orientées plein sud avec une pente de 15-20 ° à 0,80 m du sol et d'une hauteur maximale de 2,70 m. Il y aura 6 portails d'accès.

Il s'agit d'une auto-saisine de la commission.

Le projet se situe en zone A et N du PLU et il n'y a pas d'activité agricole pré-existante. L'étude pédologique réalisée permet de constater une note inférieure à 2,5. Le projet respecte les critères de la doctrine sur les installations photovoltaïques au sol dans le Loiret.

Après examen de la demande, la commission émet un avis FAVORABLE sur ce projet.

P/La Préfète,

La Présidente de séance,



Sandrine REVERCHON-SALLE

N° PC 045 006 22 F0023